

Arrêté n°520/2026/RH

Décision portant nomination du jury d'admission de l'examen professionnel d'assistants ingénieurs, branche d'activité professionnelle C (sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique), emploi-type Assistant-e ingénieur-e en réalisation mécanique, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE LIMOGES, session 2026

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n°2022-703 du 26 avril 2022 créant une voie temporaire d'accès aux corps d'ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2022 fixant les règles d'organisation générale, la nature des épreuves et la composition des jurys des examens professionnels de recrutement dans le corps des assistants ingénieurs prévus par le décret n°2022-703 du 26 avril 2022 créant une voie temporaire d'accès aux corps d'ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture d'examens professionnels pour le recrutement d'assistants ingénieurs,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admission de l'examen professionnel d'assistants ingénieurs dans la branche d'activité professionnelle C (sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique), emploi-type Assistant-e ingénieur-e en réalisation mécanique, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE LIMOGES, au titre de l'année 2026 :

Madame DAMIA Chantal, maître de conférences des universités, présidente, Faculté des sciences et Techniques, Limoges.

Madame ANGLERAUD Aurélie, ingénieure d'études hors classe, vice-présidente, Faculté de Médecine et de Pharmacie, Limoges.

Monsieur CHAMPAVIER Yves, ingénieur de recherche, expert, Faculté de Médecine Pharmacie / Cbrs (centre de, Limoges.

Monsieur CHARLES David, ingénieur d'études de classe normale, expert, Université de Bordeaux, Bordeaux.

Monsieur SEITIER Philippe, ingénieur de recherche hors classe, suppléant, Institut national des sciences appliquées de Toulon, Toulouse.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée

Fait à Limoges, le 8 septembre 2026

Le Président de l'Université de Limoges

Vincent JOLIVET

Vincent Jolivet
le 10/09/2026 08:18:02 +02:00

